

Questions orales

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement ce qu'a dit le ministre hier et il n'a pas parlé de cette affaire. Étant donné les accusations très sérieuses de collusion possible avec des éléments criminels du trafic des drogues de la côte ouest et l'infiltration possible de la GRC, le ministre a-t-il l'intention en tant que solliciteur général de mener une enquête sur ces accusations très graves afin de rétablir la bonne réputation de la GRC?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, nous de ce côté-ci de la Chambre, pensons qu'il n'est pas nécessaire de rétablir la bonne réputation de la GRC car elle a déjà une bonne réputation.

Des voix: Bravo!

M. Fox: La GRC s'inquiète vivement—comme tout autre corps de police le ferait—des possibilités d'infiltration, et toute accusation en ce sens fait vraiment l'objet d'une enquête très sérieuse de la part du corps policier. Cependant, jusqu'ici, la GRC n'a pu recueillir aucune preuve, à la suite de ses propres enquêtes internes, qui puisse corroborer la moindre allégation faite contre des membres de son personnel.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général est-il prêt à rencontrer les réalisateurs de cette émission de Radio-Canada et à leur demander de produire les preuves qu'ils peuvent avoir afin d'étayer ces prétentions?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, la GRC m'informe que les réalisateurs de l'émission ont en fait été interrogés par des membres de la GRC. On leur a demandé quelles étaient les sources de ces allégations. Il s'est avéré que leurs sources étaient apparemment les mêmes que celles sur lesquelles la GRC avait enquêté à la suite des allégations qui avaient été faites, encore une fois par des éléments de la pègre de la région de Vancouver dans le but évident de discréditer cette force de police. Après que la GRC ait donné des explications aux réalisateurs de l'émission de Radio-Canada, cet organisme aurait quand même décidé de diffuser l'émission.

* * *

● (1440)

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES PRÉSUMÉES MAJORATIONS EXCESSIVES DE TRAITEMENTS—
LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la justice élémentaire. Le ministre est-il au courant qu'en 1976, selon la Commission américaine des valeurs et des changes, 51 directeurs canadiens représentant plus de 25 compagnies ont perçu des augmentations de traitement allant jusqu'à \$60,000 et dépassant dans certains cas 70 p. 100 par rapport à celles accordées l'année précédente du programme de contrôles? S'il est au courant de ces augmentations absolument injustifiées en faveur de riches à un moment où plus d'un million et demi de Canadiens vivent au seuil de la

pauvreté et sont limités à une augmentation de \$2,400, peut-il dire à la Chambre s'il a ordonné des réductions immédiates?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député ne semble pas réaliser que cette question a déjà été débattue à la Chambre il y a quelques semaines et que j'ai alors déclaré avoir communiqué avec la Commission de lutte contre l'inflation et que cette dernière m'a avisé que dans un certain nombre de cas, ces augmentations correspondaient à des mesures d'étalement de revenu dans le groupe des directeurs et que dans d'autres cas, elles se rapportaient à des contrats qui avaient été passés avant l'imposition du programme de lutte contre l'inflation. Comme le sait le député, les contrats conclus avant l'entrée en vigueur du programme ne sont pas affectés par les règlements. J'ai cependant déclaré . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Il me semble que les collègues du député ne tiennent pas à connaître la réponse. J'ai déclaré à la Commission qu'étant donné le montant de ces augmentations, il serait souhaitable qu'elle réétudie les règles qui ont été appliquées à ces augmentations particulières pour mieux tenir compte des restrictions salariales imposées à la population.

M. Broadbent: Je voudrais poser une question supplémentaire. J'ai écouté la réponse, mais j'aurais préféré ne rien entendre. Les cas dont je viens de parler au ministre ne sont pas ceux qui ont été soulevés à la Chambre il y a quelques semaines. Il s'agit d'autres cadres supérieurs qui obtiennent des augmentations de salaire d'environ \$60,000. Ce ne sont pas du tout les mêmes cas. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement, qui se soucie profondément de la justice, découvre que des Canadiens peuvent obtenir des hausses de salaire de \$60,000 pendant que ceux qui sont au seuil de la pauvreté obtiennent beaucoup moins à cause du programme de contrôle, s'il va prendre des mesures immédiates pour modifier les règlements afin que les riches soient soumis aux mêmes règlements que les pauvres?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question. Je ferai remarquer au député que nous avons demandé à la Commission de réexaminer ces augmentations. Je suis assez surpris, je l'avoue, d'entendre ces paroles dans la bouche du député qui a préconisé la suppression totale des contrôles.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre sait très bien que nous aimerions voir supprimer le programme de contrôle précisément à cause de l'injustice des dispositions salariales qui accordent une certaine augmentation aux riches et une autre aux pauvres. Mais s'il ne supprime pas totalement le programme, nous voudrions qu'au moins le ministre corrige cette injustice flagrante afin que personne au Canada n'obtienne une augmentation supérieure à \$2,400 par an.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit deux fois au député que c'est exactement ce que nous avons demandé à la Commission.